



**Communiqué de presse du  
MIOP  
du vendredi 27 juillet 2018**

*C.P. relatif à la parution du décret organisant la transmission des listes de salariés à l'Ordre National des Infirmier-e-s*

## **Avec l'arrivée de l'O.N.I... La République En Marche ?**

Parmi les nombreuses professions de santé existant en France, une toute petite minorité « bénéficie » de l'affiliation obligatoire à un ordre ; elle s'ajoute dans leurs secteurs à l'appartenance éventuelle à des syndicats et associations diverses, librement choisis. Après une première vague où certains lobbies ont profité de la période sombre des années 1940 pour greffer ces ordres sur la société française (Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes, Sage-Femmes, Vétérinaires), une deuxième vague est apparue plus récemment ; ces appareils d'esprit totalitaire, tentant d'unifier et de verrouiller les milieux professionnels concernés, y créent de fait une nouvelle ligne de fracture entre les pros et les antis-ordre. Ils n'en constituent pas moins de puissants groupes de pression, aux moyens disproportionnés avec leur audience réelle, influençant les divers responsables politiques. Nous souhaitons ici revenir sur un des derniers créés : celui des Infirmiers qui a suivi de peu ceux des Masseurs-Kinésithérapeutes et des Pédicures-Podologues, nés en 2004.

Cet O.N.I. a eu une naissance particulièrement agitée en 2006. Impulsé par des personnalités proches de l'U.M.P., il a rencontré une opposition farouche de nombreux syndicats et associations et un refus majoritaire des professionnels avec abstention massive lors des élections, nécessitant d'aider des pouvoirs publics pour faire face à ses problèmes financiers, amendement programmant sa disparition à l'Assemblée nationale en nov. 2015...etc.... Malgré ces multiples désaveux, l'O.N.I. a réussi à obtenir du pouvoir politique et du tandem TOURAINE-VALLS notamment, les aides réglementaires nécessaires à son installation dans le paysage professionnel. Le dernier décret ministériel publié le 11 juillet 2018 organise la transmission à cet O.N.I., par les employeurs, des listes des professionnels salariés dans les structures de santé, publiques et privées. Cela, comme précédemment pour les Masseurs-Kinésithérapeutes, afin de répondre, soi-disant, à la Loi qui attendait les textes sur l'inscription automatique.

C'est une nouvelle atteinte à nos fondements républicains ; comme ceux qui l'ont précédé, cet O.N.I. constitue un système de regroupement obligatoire où la liberté associative et la séparation des pouvoirs sont bafoués.

**Le MIOP va donc soutenir les diverses modalités de résistance à ce coup de force.**

**Au-delà il souhaite interpeller les divers responsables de cet état de fait :**

- faut-il accepter, sous le prétexte illusoire de construire « l'avis unique d'une profession », d'introduire en fait un nouveau motif de discordance chez les professionnels concernés ?
- ne faut-il pas faire le bilan des ordres existants (dont celui symbolique des médecins, que nous estimons globalement négatif), au lieu de mettre sous le coude toute réflexion critique ?
- quelle est dans ce dossier la position de L.R.E.M. qui nous parle souvent de libéralisme ...et qui cautionne ce type de représentation professionnelle liberticide ?
- avec le renforcement éventuel de ces structures ordinales, LA REPUBLIQUE est-elle vraiment EN MARCHÉ ?